

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°2A-2021-046

PUBLIÉ LE 24 MARS 2021

# Sommaire

## **Secrétariat Général Commun / Secrétariat Général Commun Corse-du-Sud**

2A-2021-03-24-00001 - Arrêté portant nomination du directeur adjoint du secrétariat général commun de la Corse-du-Sud, chargé de l'intérim du directeur (2 pages)

Page 3

Secrétariat Général Commun

2A-2021-03-24-00001

24/03/2021 : M.Pascal LELARGE

Arrêté portant nomination du directeur adjoint  
du secrétariat général commun de la  
Corse-du-Sud, chargé de l'intérim du directeur



**PRÉFET  
DE LA CORSE-  
DU-SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général**

**Arrêté n°  
portant nomination du directeur adjoint du secrétariat général commun  
de la Corse-du-Sud , chargé de l'intérim du directeur,**

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État,
- VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 du Premier ministre relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux,
- VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté préfectoral n ° 2A-2020-12-17-002 du 17 décembre 2020 portant organisation des services du secrétariat général commun de la Corse-du-Sud ;
- VU La circulaire du ministère de l'intérieur (Réf. : 17-000407-1) concernant les modalités de gestion de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise pour les personnels administratifs du ministère de l'intérieur en date du 22 mai 2017,
- VU la circulaire du 12 juin 2019 du Premier ministre, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État,
- VU les publications des avis de vacance de l'emploi de directeur du secrétariat général commun de la Corse-du-Sud, parues au Journal officiel du 25 novembre 2020 puis au Journal officiel du 16 janvier 2021,

Préfecture de la Corse-du-Sud - Palais Lantivy - Cours Napoléon - 20188 Ajaccio cedex 9 - Standard : 04.95.11.12.13  
Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30  
Adresse électronique : [prefecture@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:prefecture@corse-du-sud.gouv.fr) - [www.corse-du-sud.gouv.fr](http://www.corse-du-sud.gouv.fr)

Facebook : @prefecture2a - Twitter : @Prefet2A

VU le dossier de candidature de M. Vincent ROUAULT,

Considérant que le caractère infructueux de la procédure de recrutement de candidats sur le poste a été établi pour les deux publications susvisées ;

Considérant que, en l'absence de candidatures susceptibles de recevoir un avis favorable à l'issue des deux avis de vacances de l'emploi de directeur du secrétariat général commun de Corse-du-Sud, il convient de nommer un directeur adjoint, chargé de l'intérim du directeur,

Considérant que M.Vincent ROUAULT remplit les conditions pour exercer la fonction de directeur adjoint,

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud*

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Vincent ROUAULT, attaché principal d'administration de l'État, est nommé directeur adjoint du secrétariat général commun de la Corse-du-Sud, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021. Il est chargé de l'intérim du directeur.

**Article 2** : Le directeur adjoint de cette structure à vocation interministérielle est placé directement sous l'autorité du préfet et assure les fonctions définies par le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux.

**Article 3** : Monsieur Vincent ROUAULT est classé dans le groupe de fonctions 1 (RIFSEEP) de son corps à compter de cette même date.

**Article 4** : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Ajaccio, le 24 MARS 2021

Le préfet



Pascal LELARGE

*Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours](http://www.telerecours.fr)*